

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

Le conseil Municipal est réuni à la salle Henri Bonnet sous la présidence de Xavier GRUAT.  
Absents : ALPHONSOUT Jean-Paul excusé et donnant procuration à BASSET Jean-Paul, DEZIEUX René ;  
Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h15. Jean-Pierre LACOMBE est désigné secrétaire de séance.

Aucune modification n'est à apporter au procès-verbal de la dernière séance.

Monsieur le Maire fait état de la réunion de la commission finances en date du 21 mars 2022. Les différentes subventions sollicitées sont évoquées : subvention auprès du Conseil Départemental et DETR. La Région va être sollicitée pour l'aménagement du tiers lieu.

Les différentes subventions aux associations sont examinées une et une et pour certaines, réajustées.  
Concernant les taux d'imposition, ceux-ci sont fixes depuis 2014 hormis le lissage entre les deux anciennes communes. Etant considéré la moyenne des taux nationaux et départementaux, très largement supérieurs à ceux de la commune et eu égard aux différents investissements portés par la commune nouvelle depuis sa création, Monsieur le Maire propose un relèvement des taux de 0.5 pour le foncier bâti et non bâti.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour le vote d'une motion en faveur du Refuge Animalier Bortois afin de reconnaître le caractère impératif d'une telle structure à caractère associatif offrant un service de proximité et réactif quelque soient les circonstances

Le Conseil Municipal, vu le secteur d'intervention du refuge, sollicite les communautés de communes suivantes, Haute Corrèze Communauté, la communauté de communes Sumène Artense et la communauté de communes Dômes Sancy Artense, afin de trouver une solution pérenne pour l'avenir du Refuge Animalier Bortois et coporter l'investissement nécessaire au portage et à la réalisation d'un refuge centralisé sur les zones concernées.

Monsieur le Maire annonce que l'entreprise Rongier est intervenue sur la toiture et la charpente du clocher de l'église du Bourg de Saint Julien. Le marché de voirie 2022 a été ouvert et la commission d'appel d'offres se réunira courant avril 2022.

Monsieur le Maire fait état de la commémoration du 19 mars, très belle cérémonie et remercie la famille Gauthier pour son implication.

Les élections présidentielles approchant, le tableau des permanences est établi. Importante nouveauté pour la commune : un bureau de vote unique se tiendra au Foyer Rural salle Henri Bonnet.

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la visite de Monsieur Laurent DARTHOU, président du conseil d'administration à la caserne du SDIS et des enjeux majeurs .

Monsieur le Maire remercie :

- les adjoints et conseillers qui ont réalisé l'implantation des panneaux électoraux au Bourg de Sarroux
- les adjoints qui ont nettoyé l'église du Bourg de Saint Julien
- La directrice de l'école des Alouettes, le personnel au complet (ATSEM, AESH...) pour les efforts déployés par tous pour le bon fonctionnement de l'école. Le conseil d'école se réunit le 31 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00. Vu pour être affiché le 31 mars 2022, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

